

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 36 (1990)
Heft: 15

Artikel: La drogue en Suisse : la gravité du problème oblige à agir
Autor: Kessler, Thomas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848205>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La gravité du problème oblige à agir

La presse nous donne depuis quelques temps une image de la Suisse qui n'est plus du tout celle du paradis des vacances ou du pays du chocolat! Scandale du recyclage des narcodollars, marché de la drogue en plein jour à la Platzspitz de Zurich et dans d'autres villes du pays, accompagné d'une vaste campagne en faveur d'une libéralisation de la politique des stupéfiants, tout cela trouve un large écho dans les journaux du monde entier. La Suisse fait parler d'elle, est-elle à nouveau un «cas particulier»?

Une analyse de la situation en matière de drogue montre effectivement que la Suisse est, à bien des égards, spécialement touchée par ce problème. D'une part en tant que centre de transit international et place financière dans un pays disposant d'une monnaie traditionnellement forte, la Suisse attire toutes sortes d'hommes d'affaires à la réputation douteuse. D'autre part, la vague du trafic de la drogue des années soixante a atteint notre pays avec un certain retard certes, mais d'autant plus fort dans les années septante.

L'opinion publique effrayée a découvert les sombres légendes du haschich, consommé par des «contestataires», et d'autres drogues variées venant de pays lointains: on exigea une dure répression policière. Il en résulta une forte augmentation des délits de trafic de stupéfiants: si 123 personnes avaient été condamnées en 1968, elles étaient 521 l'année suivante et, en 1970, on en dénombrait déjà 2313. Le Tribunal fédéral tint compte de cet état d'esprit et déclara que non seulement l'acquisition, mais aussi la

simple consommation de produits illégaux étaient punissables. La jurisprudence suisse modifiait ainsi l'attitude nettement libérale qu'elle avait adoptée jusque là en matière de stupéfiants.

Politique de dissuasion par la répression

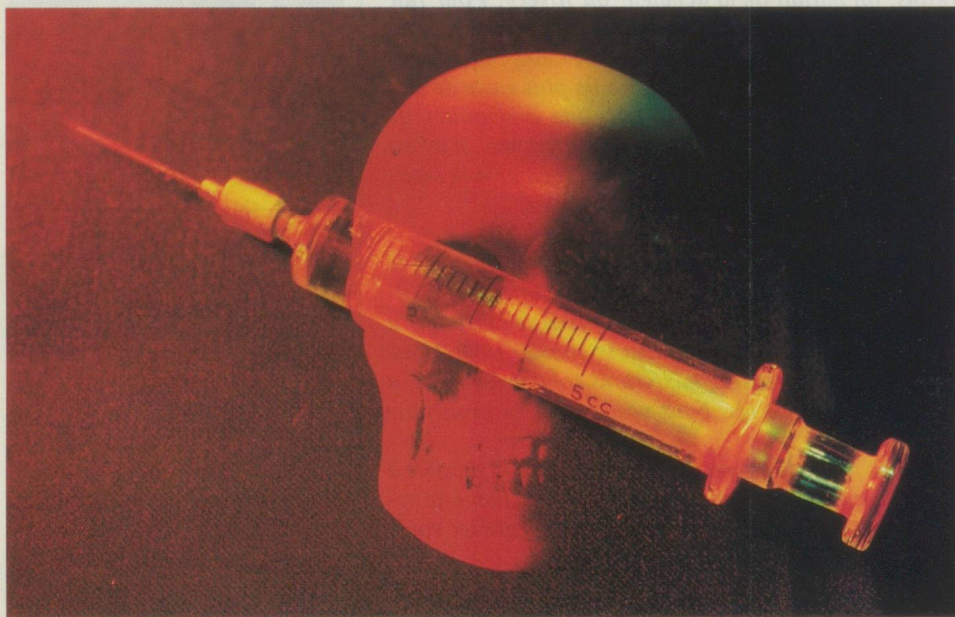
Les Chambres fédérales se rallièrent, lors des débats en vue de la dernière révision de la loi sur les stupéfiants de 1975, à cette attitude répressive et inclurent dans la législation l'interdiction de consommer de la drogue. Elles augmentèrent les peines pour trafic de stupéfiants – qui peuvent aller de un à 20 ans d'emprisonnement –, assorties d'amendes jusqu'à un million de francs. On comptait sur un effet dissuasif et on croyait pouvoir atteindre les trafiquants par delà les consommateurs. A l'époque, quelques voix se firent entendre pour mettre en garde contre des «tribunaux d'exception», ainsi que pour relever que des mesures pénales n'étaient pas opportunes pour lutter contre les toxicomanies et pouvaient conduire à une augmentation brutale de la criminalité.

Mais ces voix demeurèrent minoritaires. L'évolution de la situation devait malheureusement donner raison aux sceptiques. Les mesures pénales ne produisirent pratiquement aucun effet dissuasif sur les consommateurs ou sur les trafiquants; les infractions augmentèrent encore. Le nouveau mode de vie romantique, à l'image des doux hippies fumant du haschich, fit place à un vaste marché de la drogue, où l'on vit apparaître des drogues dites dures, telles que l'héroïne, la cocaïne et certains médicaments. Si, en 1974, on avait enregistré 13 décès dus à la drogue, en 1977, on en déplorait déjà 84.

Cette évolution a créé une grande inquiétude au sein de la population. Parallèlement à un mouvement en faveur de la légalisation, qui regroupait des personnes de toutes tendances et demandait essentiellement que l'on libéralise le commerce du chanvre indien (cannabis), des spécialistes, des hommes politiques et des juristes commencèrent à plaider pour une politique plus libérale des stupéfiants selon le modèle hollandais. Mais les autorités tenaient à leur politique de prohibition, conscientes du fait qu'une forte majorité de la population les suivait.

Le SIDA remet tout en question

La situation en matière de toxicomanie s'est encore aggravée dans les années quatre-vingts. Le nombre des drogués gravement dépendants a atteint quelque 13 000 en 1985, soit deux pour mille de la population, proportion que l'on trouve dans des pays au même niveau de vie (Danemark, par ex.). Dans les établissements pénitentiaires, on compte jusqu'à un tiers de condamnés pour trafic de drogue; le marché noir est devenu professionnel et brutal. Les conditions de vie se sont encore aggravées pour les héroïnomanes. Coincés entre leur besoin d'une «marchandise» qui se vend extrêmement cher en Suisse (à Zurich, l'héroïne pure coûte 25 fois plus cher qu'à Amsterdam), les interventions de la police et la mise au ban de la société, les toxicomanes glissèrent de plus



La drogue, une solution illusoire et dangereuse. (Photos: KeyColor)

en plus dans la misère. Et pourtant ce ne fut pas vraiment la pitié, mais le problème du SIDA et les scandales du recyclage des narcodollars qui conduisirent en 1988 à un changement radical dans les discussions sur la toxicomanie.

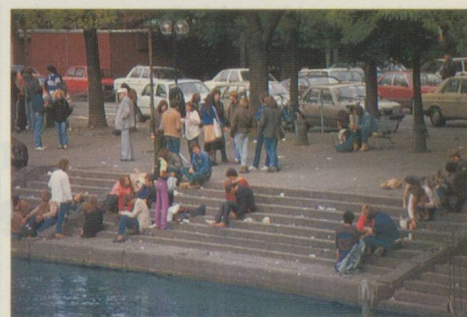
Dans une vaste campagne d'information sur le SIDA, l'Office fédéral de la santé publique commença à recommander la remise de seringues et de préservatifs aux drogués afin de prévenir la propagation de la terrible maladie par l'échange de seringues et la prostitution à laquelle les toxicomanes se livrent pour pouvoir s'acheter la marchandise. Depuis lors, on a renoncé à l'idée de faire évacuer les centres où les drogués se réunissent; au contraire, on a aménagé pour eux des locaux, où ils peuvent consommer de la drogue dans des conditions d'hygiène et sous surveillance médicale. En même temps, on a développé des programmes prévoyant l'emploi de méthadone: il s'agit d'un substitut à l'héroïne qui est donné aux toxicomanes sous contrôle médical. Les toxicomanes poursuivis autrefois par la police comme criminels sont de plus en plus considérés comme des êtres humains malades auxquels il faut donner une chance de survie en leur offrant une aide sans suivre des voies bureaucratiques. Dans des publications sérieuses, des scientifiques de renom ont souligné que la criminalisation à elle seule créait des conditions (marché noir lucratif, criminalité pour pouvoir acheter de la drogue, marginalisation) telles que les toxicomanes étaient laissés sans défense et que les trafiquants

parvenaient à se faire des bénéfices effrayants.

La politique de lutte contre la drogue en échec

Les divers scandales autour du blanchissage de l'argent sale enfin, qui culminèrent en décembre 1988 avec la démission de la conseillère fédérale Elisabeth Kopp, ont fait naître dans l'opinion publique des doutes très graves quant à l'opportunité et l'honnêteté de la lutte policière contre la drogue. Les infractions à la loi sur les stupéfiants, dont le nombre va toujours croissant – en 1988, 18 739 peines ont été prononcées –, touchent régulièrement, pour les deux tiers, des personnes qui se contentent de consommer de la drogue alors que les vrais trafiquants ne font guère que 5% et que, parmi ceux qui sont arrêtés, bien peu comptent parmi les «barons» de la drogue.

La politique suivie jusqu'à présent dans la lutte contre le trafic organisé s'est révélée peu efficace. La Suisse est même bien plutôt devenue le centre des activités d'hommes d'affaires à la réputation douteuse et bien des raisons expliquent cette situation: insuffisance du personnel affecté à cette lutte, défaut de dispositions légales interdisant le blanchissage d'argent sale et difficultés de procédure par le fait que c'est l'Etat qui doit fournir la preuve de l'origine criminelle des fonds douteux. Mais les autorités ont réagi rapidement aux événements qui ont été suivis sur le plan international: l'effectif de l'Office central des stupéfiants auprès du



Des images qui appartiennent au passé. Les lieux de rencontre des drogués à Zurich: le centre de jeunes autonome – la Riviera (quai de la Limmat) avant et après la descente de police – la place Bellevue (de haut en bas).

Statistiques de la toxicomanie

Des chiffres très durs

En Suisse, on a dénombré quelque 15 000 héroïnomanes qui consomment de plus en plus de l'héroïne combinée à de la cocaïne, à des médicaments ou à de l'alcool. C'est dans la région zurichoise que l'on en compte le plus grand nombre, estimé à 4 000. Quelque 300 sont considérés comme marginaux et 80% sont séropositifs. De tous les malades atteints du SIDA, enregistrés en Suisse, 29% sont toxicomanes. Environ 4 000 personnes suivent actuellement un programme avec distribution de méthadone, un substitut à l'héroïne.

Le nombre des décès dus à la drogue est passé de 13 en 1974 à 210 en 1988. La Suisse est en tête de tous les pays européens. En 1989, les pays voisins s'approchent cependant des mêmes chiffres.

Le commerce illégal de la drogue est esti-

mé dans notre pays entre 1 et 2 milliards de francs par an (dans le monde: 500 milliards de dollars). Un toxicomane gravement dépendant doit se procurer jusqu'à 1 800 francs par jour pour acheter de l'héroïne.

Les quelque 100 000 personnes qui consomment régulièrement du cannabis et les 400 000 qui en utilisent occasionnellement ne représentent aucun problème particulier du point de vue de la santé publique. Les besoins annuels sont estimés entre 20 et 30 tonnes et sont de plus en plus couverts par la propre culture.

Ce sont l'alcool et le tabac, drogues légales, qui entraînent de loin les plus graves problèmes du point de vue social, sanitaire et économique puisqu'ils sont à l'origine de 5 000 décès par an.

Ministère public de la Confédération a été largement renforcé et il est possible que les dispositions légales permettant d'interdire le blanchissage de l'argent entrent déjà en vigueur en 1990. Mais dans la recherche d'une nouvelle politique de lutte contre la drogue, il est cependant incontestable que ces aspects sont secondaires. Tout le monde est d'accord sur la nécessité de développer la prévention, d'offrir davantage de possibilités sur le plan thérapeutique et de lutter contre la criminalité.

Répression ou libéralisation?

La discussion publique tourne bien plutôt autour de la question cruciale: quelle politi-

que serait le mieux à même d'aider les drogués à sortir de leur détresse? Les partisans de l'attitude répressive sont fondamentalement contre une décriminalisation de la consommation de drogue et exigent d'une manière générale un renforcement de la présence policière. De plus, ils veulent que l'on prive de liberté – dans un but d'assistance – les drogués qui n'expriment pas leur volonté de se désintoxiquer. Ils rejettent fermement la remise de drogue sous contrôle de l'Etat et sous surveillance médicale. Ils estiment qu'une libéralisation n'aurait pour conséquence qu'une augmentation du nombre des drogués.

Les partisans de la libéralisation, quant à

eux, avancent des arguments tout à fait différents: la prohibition totale – comme tous les exemples l'ont montré au cours de l'histoire – est vouée à l'échec, elle n'a fait qu'aggraver encore le problème de la toxicomanie. En criminalisant sans distinction consommateurs et trafiquants, la justice de l'Etat a fait la preuve de son inefficacité et seule la mafia de la drogue en a tiré profit. L'assistance aux drogués doit de nouveau être rattachée au domaine socio-médical et la police doit concentrer son action sur la poursuite des trafiquants et de ceux qui recyclent des narcodollars. Dans le cadre d'expériences menées scientifiquement, l'Etat doit être autorisé à remettre des drogues aux toxicomanes les plus dépendants. Cela permettrait d'améliorer les conditions de vie des drogués, de diminuer la demande sur le marché de la drogue et de réduire l'appétit gigantesque des trafiquants.

Les principales drogues

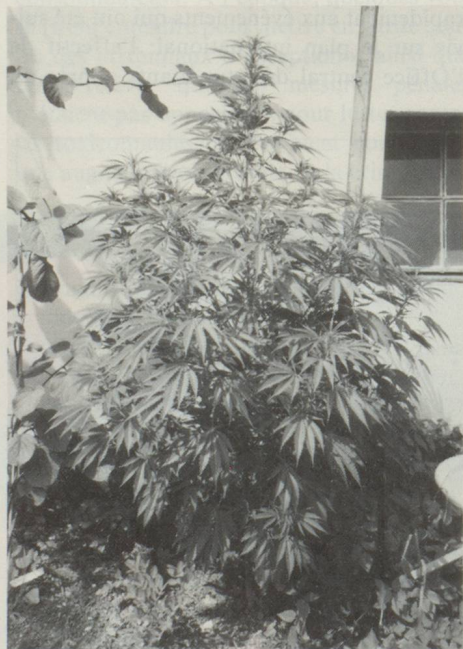
Les **opiat morphine** et **héroïne** sont extraits du suc du pavot somnifère, qui est cultivé principalement entre les Balkans et l'Extrême-Orient. L'héroïne notamment produit des effets extrêmement forts au début de sa consommation: perception sensorielle, sensation d'apesanteur, effet analgésique. Mais après quelque temps déjà, l'organisme devient dépendant et exige des doses toujours plus élevées. Au stade de la dépendance, les effets sur la perception sensorielle ne se produisent plus; si l'héroïnomanie est en manque, il en ressent de très forts symptômes physiques.

La **cocaïne** est extraite des feuilles du coca, arbuste qui est cultivé principalement dans les pays andins d'Amérique du Sud. La drogue produit un effet stimulant et engendre une certaine agitation; elle calme la faim. Lorsque les effets diminuent, le consommateur se sent affaibli. Une consommation fréquente entraîne une forte dépendance psychique et de graves atteintes à la santé. Le «**crack**» est de la cocaïne qui se présente sous une forme fumable; cette drogue bon marché et très dangereuse est jusqu'à présent peu répandue en Suisse.

Les **hallucinogènes**, parmi lesquels on compte le **LSD**, produit de synthèse, la **mescaline**, extraite du peyotl (cactée du Mexique) et la **psilocybine** extraite de champignons, renforcent énormément la perception sensorielle et créent des visions fantasmagoriques. Des processus psychiques profonds peuvent remonter à la conscience. La consommation peut conduire à la dépendance psychique et à des modifications de la personnalité.

Sous le nom de **cannabis**, on rassemble les produits extraits du **chanvre** indien qui sont

cultivés dans le monde entier. Par **haschich**, on désigne la résine tirée de la plante. Elle est environ trois fois plus concentrée que l'herbe, appelée souvent **marijuana** ou **kif**. L'**huile de haschich** est extraite de l'herbe ou de la résine. Le cannabis est euphorique et renforce la perception sensorielle. Une consommation très forte peut provoquer des effets hallucinogènes. Chez les adolescents fragiles, une consommation chronique peut conduire à une dépendance psychique et à un retard dans le développement.



Dans le débat sur la drogue, le cannabis, qui est une drogue douce, occupe une place à part. Certains cultivent le cannabis en Suisse pour leur propre usage. (Photo: Thomas Kessler)

Le cannabis, un cas particulier

Le chanvre indien occupe une position particulière dans la discussion, du fait qu'on le considère généralement comme une drogue dite douce. Il y a vingt ans, on choquait encore la population bien pensante en évoquant les noms exotiques de haschich (résine de chanvre) et de marijuana (feuilles et fleurs); en quelques années, le cannabis est devenu une denrée familière à la jeune génération. Quelque 20% des 15 à 45 ans l'ont essayé; 100 000 personnes environ en consomment régulièrement. Bien que sa consommation se soit ainsi banalisée dans la société, le cannabis est soumis aux mêmes dispositions légales que l'héroïne et la cocaïne, de sorte que 60% de toutes les infractions à la loi sur les stupéfiants sanctionnées par la police portent sur le haschich. Même de l'avis de quelques-uns des partisans de la répression, un tel anachronisme devrait être corrigé et il faudrait trouver pour le cannabis une réglementation analogue à celle adoptée pour les boissons alcooliques et le tabac.

Les plus récentes propositions

Pour une fois, ce fut le Conseil des Etats – qui passe pourtant pour plus conservateur que le Conseil national – qui permit d'ouvrir la discussion au niveau fédéral. En mars 1988, il chargea à l'unanimité le Conseil fédéral de proposer une modification de la loi sur les stupéfiants en tenant compte des nouvelles connaissances.

Le Conseil exécutif et le Grand Conseil du canton de Berne s'y mirent à leur tour en automne 1988 en présentant à la Confédéra-



Aujourd'hui, le lieu de rencontre des drogués à Zurich est à la «Platzspitz». (Photo: Keystone)

tion une série de propositions tendant à libéraliser la politique en matière de stupéfiants: limiter les actes punissables au strict minimum, diminuer les peines maximales prévues, décriminaliser la consommation, atténuer les peines infligées aux délinquants toxicomanes et examiner s'il ne conviendrait pas de considérer le cannabis comme un stupéfiant légal.

Plaidant au nom de la Romandie, le gouvernement du canton de Genève adressa alors une requête au Conseil fédéral, relevant que les dispositions légales étaient suffisantes et qu'une révision de la loi sur les stupéfiants était superflue.

En septembre 1989 enfin, le Grand Conseil zurichois se rallia aux propositions bernoises, demandant en plus une légalisation générale du cannabis. La Commission fédérale des stupéfiants a publié en 1989 un rapport sur la question, commentant les plus récentes données du problème et émettant quelques propositions. L'administration étudie actuellement les résultats de la consultation sur ce rapport.

Des débats à un haut niveau

Il est prévisible que, lors de la révision prochaine de la loi fédérale sur les stupéfiants, les points de vue des partisans de la libéralisation et de ceux de l'attitude répressive pourront être rapprochés et que l'on s'efforcera de trouver une solution pragmatique. Pour l'observateur étranger, il est surprenant de constater que la discussion sur les stupéfiants en Suisse n'est guère influencée par la «guerre contre la drogue», déclarée par le président des Etats-Unis George

L'avis d'une spécialiste

Leur donner de bonnes raisons de ne pas prendre de drogues!

Comment empêcher que le nombre de toxicomanes gravement dépendants n'augmente sans cesse, cette question me préoccupe depuis longtemps. Pour pouvoir trouver des réponses, il faut savoir quelles sont les causes qui sont à l'origine d'une toxicomanie. Il existe quatre facteurs déterminant une telle

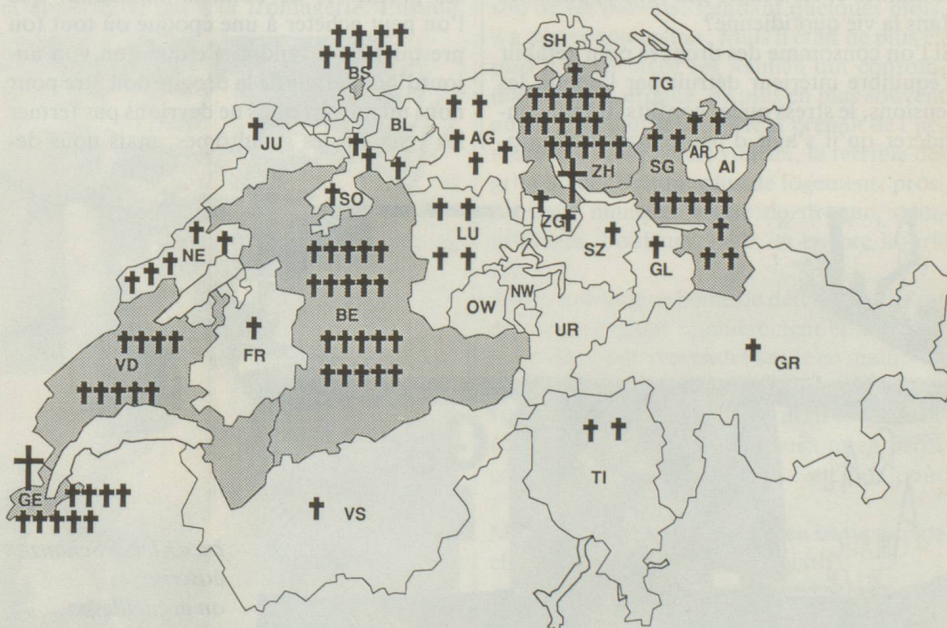
Bush, et par la tendance marquée à la répression dans d'autres pays. Cela peut tenir au fait que la population suisse sensibilisée au problème est très bien informée et que les débats publics se déroulent à un haut niveau. Nombreux sont ceux qui sont conscients du fait que, dans une société libérale, des phénomènes socio-culturels tels que la consommation de drogue exigent une politique prudente.

Thomas Kessler

Thomas Kessler est un ingénieur agronome et un technicien spécialisé en agronomie tropicale; il s'est longuement penché sur le problème de la drogue en Suisse et a publié une série d'ouvrages sur la politique en matière de stupéfiants. Depuis 1982, il se livre à des recherches sur le chanvre indien (cannabis) en étroite collaboration avec l'Institut de pharmacie de l'Université de Berne. Depuis 1987, Kessler est député écologiste au Grand Conseil du canton de Zurich; il est membre de la commission permanente de l'administration de la justice.

dépendance, qui sont d'ailleurs en corrélation.

Il y a tout d'abord l'être humain, avec tous ses points forts et ses faiblesses, qui a été façonné par sa vie personnelle. Les êtres humains ne sont pas tous à même de supporter la même masse d'épreuves. Chez certains, le



On trouve de la drogue jusque dans les campagnes: décès dus à la drogue pendant le 1^{er} semestre 1989 (grande croix: 10 morts; petite croix: 1 mort). (Graphique: Keystone)